

■ ■ ■ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maintien à domicile et téléassistance avancée : le Conseil Général de Loir-et-Cher accorde une délégation de service public à la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Le 5 février 2014

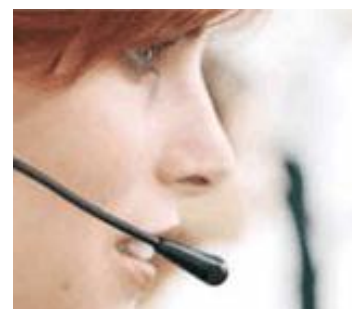
■ **Dom@dom : un nouveau service pour aider les personnes âgées ou handicapées à vivre en toute sécurité à leur domicile**

Les élus du Conseil Général de Loir-et-Cher, sous l'impulsion de Maurice Leroy, ancien Ministre, Député et Président du Conseil Général, ainsi que de Monique Gibotteau, Vice-Présidente en charge des solidarités, confient pour 7 ans à la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité l'organisation et la gestion d'un dispositif innovant de téléassistance avancée avec généralisation de solutions domotiques, destiné à favoriser une vie autonome à domicile.

Baptisé Dom@dom, ce dispositif apporte confort et sécurité aux personnes âgées et handicapées qui ont choisi de rester à domicile. Il favorise l'autonomie en leur assurant un accompagnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, grâce à sa plateforme d'appels de proximité installée à Blois. Des appels de convivialité sont en outre émis régulièrement pour préserver le lien social et lutter contre le sentiment de solitude. Les équipements domotiques sont constitués de différents capteurs et d'un balisage lumineux qui évite les chutes lors des déplacements nocturnes.

Le projet bénéficie d'un important soutien financier du Conseil Général qui permet de limiter le coût à charge pour les futurs bénéficiaires et le rend accessible au plus grand nombre.

La délégation de service public garantit aux usagers une continuité de service et une égalité de traitement quel que soit leur lieu de vie, urbain ou rural.



• **La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité**

Reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État en 2001, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est un acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Gestionnaire de quatre établissements sanitaires et de structures d'accueil pour personnes handicapées, elle accompagne également plus de 11 200 personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide-ménagère ou d'hospitalisation à domicile. Présente dans quarante-cinq départements en France et outre-mer, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité s'attache à homogénéiser son déploiement, dans une logique de maillage du territoire et de complémentarité de son offre. Ses établissements et services sont intégrés dans les réseaux régionaux, départementaux et communaux de prise en charge des publics dont elle s'occupe. Agissant contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap, la Fondation œuvre pour l'autonomie sociale où les besoins de la société sont croissants. Son objet d'intérêt général s'inscrit dans le prolongement de l'engagement des fondateurs de lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale. Son Conseil d'Administration est présidé par Madame Astrid Boos. La Fondation est dirigée par Monsieur André Aoun.

• **Chiffres clés au 31 décembre 2012**

- 112 établissements et services
- 6 880 places d'accueil dans le médico-social
- 5 120 patients accueillis dans quatre établissements sanitaires
- 11 220 personnes soutenues à domicile, notamment via des plateformes de téléassistance
- 5 540 collaborateurs
- 331 millions d'euros de ressources

Pour en savoir plus : www.fces.fr

Contacts

Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Evelyne Sancier

Directrice de projets Assistance à l'Autonomie

Tél. : 06 75 09 92 99

evelyne.sancier@fces.fr

Catherine Schwartz

Déléguée à la communication et au mécénat

Tél. : 01 58 07 16 00

catherine.schwartz@fces.fr

Conseil Général de Loir-et-Cher

Amélie Lataste

Attachée de presse

Tél. : 06 88 04 42 52

amelie.lataste@cg41.fr

Guillaume Neron Bancel

Directeur de la communication

Tél. : 02 54 58 41 41

guillaume.neron-bancel@cg41.fr